

**RAPPORT D'ACTIVITE**  
**ET**  
**RAPPORT FINANCIER**  
**CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022**

=====

**DOLFINES GROUP**

12, avenue des Prés 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

428 745 020 RCS Versailles

=====

## SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2022	I
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL .....	4
ACTIVITE DU 1 <sup>er</sup> SEMESTRE 2022 .....	5
RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2022	II

**RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DU**  
**1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022**

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

« En tant que responsable du rapport financier semestriel, j’atteste qu’à ma connaissance les comptes consolidés du premier semestre 2022 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe DOLFINES, et que le rapport semestriel d’activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l’article 222-6 du règlement général de l’AMF. »

Jean-Claude BOURDON  
Président du Conseil d’administration

## ACTIVITE DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2022

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés de DOLFINES SA et ses filiales (cf. § 1c du rapport financier), ci-après dénommé « **Le Groupe** » dans ce rapport.

L'activité de 8.2 France, consolidée depuis le 1er octobre 2021, est intégrée aux chiffres du 1er semestre 2022.

## CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Millions d'euros, normes françaises	S1 2022	S1 2021 (avec 8.2 France)	S1 2021 (hors 8.2 France)
<b>Chiffre d'affaires groupe</b>	<b>4,3</b>	<b>3,2</b>	<b>2,0</b>
Dont activités O&G	2,6	1,6	1,6
Dont activités Energies Renouvelables	1,6	1,2	-
Dont Ingénierie et Technologies	0,1	0,4	0,4

## REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Zone Géographique	Prestations	%	Refacturations & Mark-up	%	TOTAL	%
France	1 597 691	37%	117 512	3%	<b>1 715 203</b>	<b>39%</b>
International	2 537 286	58%	105 296	2%	<b>2 642 582</b>	<b>61%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 134 977</b>	<b>95%</b>	<b>222 808</b>	<b>5%</b>	<b>4 357 785</b>	<b>100%</b>

Secteurs	CA	%
Audit & Inspections	1 596 497	37%
Assistance Technique	1 070 505	25%
Energies Renouvelables	1 566 284	36%
Engineering	124 499	3%
<b>TOTAL</b>	<b>4 357 785</b>	<b>100%</b>

Le chiffre d'affaires du 1er semestre 2022 s'établit à 4,3 M€. Il progresse de 115 % par rapport au chiffre d'affaires du 1er semestre 2021, qui était de 2,0 M€ et ne prenait pas en compte les activités de 8.2 France, consolidées depuis le 1er octobre 2021.

En prenant en compte le chiffre d'affaires de 1,2 M€ réalisé par 8.2 France au 1er semestre 2021, la progression d'un semestre sur l'autre est de 34 %.

o **Energies conventionnelles (DOLFINES Oil & Gas Services) : +62 %**

Le chiffre d'affaires des activités O&G s'établit à 2,6 M€, en hausse de 62 % d'un semestre sur l'autre.

La reprise des investissements d'exploration est désormais une réalité. Après des années de faible intensité, elle était devenue incontournable dans un contexte de croissance continue de la demande mondiale de pétrole et de gaz.

Les grands opérateurs américains des services pétroliers constatent ainsi aujourd'hui un découplage entre des perspectives favorables d'activité d'exploration et la possible contraction de la croissance économique globale.

DOLFINES bénéficie de ce contexte porteur à deux niveaux :

- ✓ Le chiffre d'affaires des activités d'Audit et d'Inspection a progressé de 67 % à 1,5 M€, validant notre stratégie de positionnement géographique dans des régions à forte activité avec notre présence au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique latine, notamment au Brésil.
- ✓ En Assistance Technique, le chiffre d'affaires a progressé de 47 % et s'établit à 1,1 M€. Les activités ont continué de bénéficier du redémarrage de certains contrats suspendus en 2020 pendant la pandémie, confirmant la tendance constatée en 2021.

Durant le premier semestre nous avons poursuivi les initiatives déjà lancées l'année dernière qui doivent nous permettre de nous adapter à la dynamique actuelle du marché. Nos efforts commerciaux se sont focalisés sur les marchés historiques sur l'onshore de la société, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ces marchés sont aussi des marchés de projets gaziers, dont la volatilité est bien moindre que le marché de l'huile et donne plus de visibilité sur le long terme. Nous avons initié des discussions avec des partenaires locaux pour adapter nos offres au plus près des prix des marchés. Plusieurs de nos clients nous ont renouvelés leur confiance, en particulier sur le marché Algérien.

La stratégie de pénétration du marché offshore en Amérique latine s'est traduite par l'obtention de contrats auprès d'acteurs clés sur des marchés matures. De nouvelles initiatives sont en cours pour pénétrer des marchés émergents comme le Suriname, le Guyana.

La qualité de l'expertise offerte à nos clients est la raison d'être de Dolfines. Pour maintenir cette image auprès de nos clients tout en nous adaptant aux contraintes du marché, nous avons initié un projet sur la digitalisation de nos activités.

o **Ingénierie & Technologies**

Le chiffre d'affaires de l'activité Ingénierie et Technologies s'est établi à 0,1 M€ contre 0,4 M€ au 1er semestre 2021. Il correspond à la finalisation du Feed d'un Fast Moving Workover Rig pour une plateforme de forage en Méditerranée.

Les ressources ont été redirigées vers les solutions de demain sur l'éolien offshore et la digitalisation.

- ✓ L'achèvement des études préliminaires du flotteur TrussFloat©15, extrapolation du Trussfloat©6 pour les futures turbines de 15MW.
- ✓ En parallèle du TrussFloat©15, les équipes ont étudié des solutions pour effectuer les opérations de maintenance lourde sur les turbines directement sur site : le but étant d'éviter de ramener le flotteur au port et ainsi limiter les risques et les coûts associés.

Le OHMe, acronyme de Offshore Heavy Maintenance enabler, a été présenté à l'industrie au salon de l'éolien flottant de Montpellier en mai dernier. Il a été bien accueilli et des discussions sont aujourd'hui en cours avec des grandes entreprises du secteur dans le but de fabriquer un prototype.

Il faut noter que le OHMe a aussi l'avantage de pouvoir intervenir sur les éoliennes posées, qui représentent un marché en pleine croissance aujourd'hui.

Un dossier de financement pour sa conception a été déposé en mars dernier auprès de l'ADEME. Ce dossier a reçu le soutien d'un grand donneur d'ordres, d'un EPCiste offshore majeur, de plusieurs flottageurs et des 2 pôles mer français : Pole Mer Méditerranée et Pole Mer Bretagne Atlantique.

### o **Energies Renouvelables (DOLFINES On and Offshore Renewables Services)**

L'acquisition de 100 % du capital de 8.2 France, finalisée en septembre 2021, est un des éléments essentiels de la stratégie de développement du groupe sur l'axe des énergies renouvelables.

Sur le 1er semestre 2022, l'activité a généré un chiffre d'affaires de 1,6 M€, en progression de 33 % par rapport au chiffre d'affaires de 8.2 France au 1er semestre 2021, qui n'était alors pas intégré à DOLFINES.

Outre la croissance organique naturelle de l'activité phare de 8.2 France autour de l'expertise technique, l'augmentation du chiffre d'affaires d'un semestre sur l'autre est liée à la croissance sensible de l'activité offshore avec 8 personnes détachées en 2022 sur le projet Banc de Guérande à Saint-Nazaire, piloté par EDF RE et premier chantier éolien offshore français avec 80 éoliennes en mer. 8.2 France a effectué l'inspection des composants principaux sur le quai et des nacelles pendant leur fabrication. Il a également accompagné le projet lors de la campagne d'installation en mer en suivi de montage et commissioning générant un chiffre d'affaires de 555 K€ sur la période du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

#### ACTIONS COMMERCIALES SIGNIFICATIVES SUR LA PERIODE :

- Présence active sur les événements en France et à l'international de la profession (Wind Europe Bilbao, Norvège, USA San Francisco).
- Forte croissance de l'activité photovoltaïque avec des inspections dans les DOM TOM et en France métropolitaine notamment dans le cadre du plan solaire gouvernemental.
- Maintien de la forte mobilisation des experts sur les audits de réception des parcs éolien onshore en France.
- Un premier déplacement a été effectué à Riyadh en vue de rencontrer nos partenaires saoudiens potentiels et de rencontrer un des donneurs d'ordre. Le marché est là, reste à enregistrer un bureau localement fort de la mise en place d'un business plan et d'un dossier assurance prospection à déposer auprès de Business France au deuxième semestre.

#### EVOLUTIONS PREVISIBLES :

- Le développement des activités de conseil dans les énergies renouvelables bénéficiera du renforcement des équipes avec l'arrivée de 3 ingénieurs, ainsi que de l'ouverture de 8.2 Madrid Dolfines.
- La période à venir verra notamment le développement des services liés à l'amélioration de la performance des éoliennes et le développement des services autour des inspections de rotors par drone.

- L'activité d'expertise et de conseil autour du photovoltaïque nous a amené à travailler sur le stockage d'énergie et ouvre des perspectives en fin d'année sur le solaire flottant qui élargiront notre champ de compétences. Nous envisageons une embauche pour accompagner la croissance de cette activité.
- Le projet de Banc de Guérande se terminera au cours du second semestre 2022, démobilisant nos experts en charge du suivi de la qualité en usine et sur le hub portuaire, de la supervision du montage et de la mise en service. Nous nous employons activement à répondre aux appels d'offres des projets suivants notamment pour mobiliser nos experts sur le projet de Fécamp.
- Un deuxième voyage de prospection a été effectué à Riyadh élargi aux pays du Golf voisins pour explorer les opportunités de marché. Un bureau sera très prochainement ouvert à Riyadh avec pour objectif d'accompagner les appels d'offres de giga projets solaires et éoliens dans le royaume saoudien. Cela impliquera le recrutement en local mais surtout d'ingénieurs conseil seniors dans la structure française impulsant une croissance de l'activité de 8.2 France sur le conseil.



**RAPPORT FINANCIER**  
**DU**  
**1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022**

## SOMMAIRE

PREAMBULE.....	11
1) PRINCIPES GENERAUX, METHODES ET REGLES D’EVALUATION, MODALITES DE CONSOLIDATION .....	11
BILAN CONSOLIDE .....	13
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	14
2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	14
3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	15
4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	17
5) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250.....	19
6) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS .....	21
7) STOCK D’APPROVISIONNEMENT.....	22
8) METHODE DE DEGAGEMENT DE MARGE SUR LES CHANTIERS DE FORAGE.....	22
9) CREANCES CLIENTS .....	23
10) EMPRUNTS OBLIGATAIRES.....	23
11) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	24
12) OPERATIONS EN DEVISES.....	24
13) OPERATIONS A LONG TERME.....	25
14) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D’AVANCE .....	25
15) ACOMPTES VERSES .....	25
16) RESULTAT FINANCIER.....	25
17) RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	26
18) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES : .....	26
19) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	26
20) SUBVENTION D’INVESTISSEMENT.....	26
21) AVANCES CONDITIONNEES .....	27
22) EFFECTIF AU 30 JUIN 2022 .....	28
23) RETRAITE.....	28
24) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2022 .....	28
25) AUTRES INFORMATIONS .....	31
26) ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	32
27) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL DE DOLFINES SA .....	32
28) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES .....	33
29) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES : .....	33
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS – 1 <sup>er</sup> semestre 2022 .....	34
ETATS FINANCIERS.....	35

**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 30 juin 2022 dont le total est de 8.962.993,69 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 2.993.506,60 euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 30/06/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés de DOLFINES SA et ses filiales (cf. § 1c), ci-après dénommé « **Le Groupe** » dans ce rapport.

**1) PRINCIPES GENERAUX, METHODES ET REGLES D'EVALUATION, MODALITES DE CONSOLIDATION****a) Principes généraux :**

Les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2022 sont établis en normes françaises conformément au règlement ANC 2020-01 du 6 octobre 2020.

Les informations chiffrées communiquées portent sur le 1er semestre 2022 et sur l'exercice précédent.

Les entités consolidées ont une date de clôture identique.

**b) Méthodes et règles d'évaluation**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques pour l'ensemble des entités consolidées.

Changement(s) de Méthode(s) : \* D'évaluation : néant      \* De présentation : néant

**c) Modalités de consolidation****Informations relatives à la constitution du périmètre de consolidation**

Le critère retenu par le Groupe pour définir le périmètre de consolidation est l'intégration globale.

**Informations relatives aux entités comprises dans le périmètre de consolidation**

Les entités consolidées sont :

- DOLFINES SA, sise 12 Avenue des Prés 78180 Montigny le Bretonneux, enregistrée au RCS de Versailles sous le n° 428 745 020, au capital de 9.572.774 euros détenu à 4,78% par des actionnaires nominatifs et 95,22% par un actionnariat flottant.

Société consolidante

- DOLFINES NEW ENERGIES SAS, sise 12 Avenue des Prés 78180 Montigny le Bretonneux, enregistrée au RCS de Versailles sous le n° 419 872 860, au capital de 38.112,25 euros détenu à 100% par DOLFINES SA.
- DIETSWELL DO BRASIL SERVICOS OFFSHORE Limitada, sise 109 Avenida Churchill – Sala 703 – Centro – Rio de Janeiro – BRESIL, enregistrée aux Recettes Fédérales du Brésil sous n° de CNPJ 19.436.536/0001-82, au capital de 170.812,50 € détenu à 100% par DOLFINES SA.

- 8.2 FRANCE SAS, sise 1401 Avenue du Mondial 98 34000 Montpellier, enregistrée au RCS de Montpellier sous le n° 501 887 210, au capital de 50.000 euros détenu à 100% par DOLFINES SA. Cette entité a été acquise en septembre 2021, la consolidation par intégration globale a pris effet qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- 8.2 MADRID DOLFINES Slu, sise Paseo de la Castellana 137, 4<sup>a</sup> Planta – 28046 Madrid – Espagne, enregistrée au RC de Madrid (folio 80, tomo 43729, Hoja M-771851) NIF B-10799310, au capital de 3.000 euros détenu à 100% par DOLFINES SA. Cette entité a été constituée en juin 2022, date à laquelle la consolidation par intégration globale a pris effet.

#### Informations relatives à l'exclusion d'entités du périmètre de consolidation

DOLFINES SA, société consolidante, n'a aucune information comptable sur :

- FEUMAG Holding Company Limited, sise PO Box 6516 – Dubaï – Emirats Arabes Unis, à hauteur de 30 % du capital, enregistrée au Jebel Alli Free Zone Authority (Gouvernement de Dubaï) sous le n° O.F. 1233, détenu à hauteur de 30% du capital soit un montant de 1.807.735,84 euros provisionnés à 100%.

En conséquence, cette entité est exclue de l'intégration globale.

#### Conversion des comptes des filiales exprimés en devises

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture.

Les comptes de résultat en devises sont convertis au taux moyen semestriel.

Les écarts de conversion résultant de ces différents taux sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion ».

#### Elimination des opérations internes au groupe

Les opérations internes, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés.

#### Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition d'une entité est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur, majoré de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

En terme comptable, la différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables, à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition qui est inscrit à l'actif du bilan consolidé.

Compte tenu de ces éléments l'écart d'acquisition de la société 8.2 France s'élève à 553 644€.

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucune dotation aux amortissements du coût d'acquisition n'a été comptabilisé.

**BILAN CONSOLIDE**

En €

	ACTIF	30/06/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles		4 709 064	4 154 333
<i>Dont écart d'acquisition</i>		553 644	553 644
Immobilisations corporelles		269 633	280 666
Immobilisations financières		168 032	179 809
<b>Actif immobilisé</b>		<b>5 146 729</b>	<b>4 614 809</b>
Stocks et en- cours		0	0
Clients et comptes rattachés		2 409 474	2 209 570
Autres créances et comptes de régularisation		911 660	582 290
Disponibilités		488 793	443 596
<b>Actif circulant</b>		<b>3 809 927</b>	<b>3 235 456</b>
Ecart de conversion actif		6 338	3 336
<b>Total de l'actif</b>		<b>8 962 994</b>	<b>7 853 601</b>
	PASSIF	30/06/2022	31/12/2021
Capital de l'entité consolidante		9 572 774	9 572 774
Primes de l'entité consolidante		4 008 863	4 008 863
Réserves		-12 431 822	-10 806 746
Ecart de conversion		-19 988	342
<b>Résultat du groupe</b>		<b>-2 993 507</b>	<b>-1 711 429</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>-1 863 680</b>	<b>1 063 804</b>
<b>Autres fonds propres</b>		<b>1 967 598</b>	<b>1 759 268</b>
Provisions pour risques et charges		6 338	3 336
Emprunts et dettes financières		6 445 353	2 845 743
Fournisseurs et comptes rattachés		1 133 214	766 183
Autres dettes et comptes de régularisation (5)		1 228 060	1 401 607
Ecart de conversion passif		46 110	13 660
<b>Total du passif</b>		<b>8 962 994</b>	<b>7 853 601</b>

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

En €	30/06/2022	31/12/2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 357 785</b>	<b>4 648 189</b>
Production Immobilisée	557 586	560 245
Subvention d'exploitation	115 399	243 630
Autres produits d'exploitation	95 428	150 519
Autres achats et charges externes	-2 809 701	-3 722 374
Charges de personnel	-2 469 952	-2 984 280
Autres charges d'exploitation	-19 332	-121 516
Impôts et taxes	-220 628	-303 995
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-307 150	-88 801
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-700 565</b>	<b>-1 618 385</b>
Charges et produits financiers.	-2 287 547	-155 360
Charges et produits exceptionnels	-5 395	62 468
Impôts sur les résultats	0	-152
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>-2 993 507</b>	<b>-1 711 429</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-2 993 507</b>	<b>-1 711 429</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>-2 993 507</b>	<b>-1 711 429</b>
Résultat par action	-0,16	-0,09
Résultat dilué par action	-0,16	-0,09
Nombre d'actions	19 145 548	19 145 548

**2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE**

- Pour DOLFINES, l'impact du conflit Ukraine/Russie s'est traduit par la suspension de toutes relations commerciales avec les clients russes.
- Au 30 juin 2022, mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bond » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

La souscription de ces 1.620 obligations pour un montant de 1.620.000 € sont à imputer sur le placement privé de 2.000 obligations convertibles pour un montant total de 2.000.000 € auprès d'investisseurs européens qualifiés, décidé par le Conseil d'administration du 7 septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- Le 8 avril 2022, un avenant au contrat conclu le 15 juin 2021 portant sur l'émission d'OCABSA par la Société au profit de la société NEGMA GROUP Ltd a été signé. Ce dernier permettant à la Société de pouvoir effectuer des tirages sans avoir le délai de 44 jours entre chacun d'eux, et ce jusqu'au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, au titre de cet avenant, la Société a émis au profit de la société NEGMA GROUP 1.054 obligations, chacune d'une valeur nominale de 2.500 euros, représentant une souscription de 2.635.000 euros par NEGMA GROUP.

- Le 28 avril 2022, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale le renouvellement de mandat de trois administrateurs, l'expiration des mandats actuels venant à expiration lors de cette même assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Le 30 juin 2022, les Actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Ordinaire ont :
  - Aux termes des 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> résolutions, ont décidé le renouvellement des mandats d'administrateur de :
    - Monsieur Jean-Claude BOURDON,
    - Monsieur Dominique MICHEL,
    - Monsieur Martin FERTÉ,

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2027.
- Le 30 juin 2022, le Conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée générale, a :
  - Décidé d'opter pour la non-dissociation des fonctions de président du Conseil et de directeur général, et de n'y apporter aucune limitation particulière ;
  - Décidé de renouveler le mandat de Président du Conseil et de Directeur Général de Monsieur Jean-Claude BOURDON, et ce, pour une durée de six (6) ans, conformément aux statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

### **3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

#### **– Méthode d'évaluation**

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat)

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

### Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 557.586,06 €.

En matière de recherche et développement, le groupe a concentré ses efforts pour :

- 4.205,82 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 1.492,09 € consacrés à une étude commencée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 150.458,08 € consacrés au projet « TrussFloat 15 », ce projet commencé en avril 2021 consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW). Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfines est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.
- 401.430,07 € consacrés au projet « OHME », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes. Cet outil permettra de diminuer le coût de production d'électricité par éoliennes en mer par trois biais : (1). Réduction des coûts directs de la maintenance lourde, (2). Augmentation de la disponibilité et (3). Réduction des coûts de financement par la réduction de la prime de risque liée aux inconnus de la maintenance lourde, notamment pour l'éolien flottant. Pour sécuriser la propriété industrielle, Dolfines a déposé 3 brevets sur l'exercice 2021, et 1 brevet au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 5.251.992 € au 30/06/2022.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes, celui de l'optimisation de la plateforme flottante, d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de 15 MW et de l'outil télescopique sont éligibles au Crédit Impôt Recherche.

#### – **Méthode d'évaluation des coûts de développements**

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.



Au 30/06/2022, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 6.232.277 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 30/06/22
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	4 694 406	557 586	5 251 992
- Logiciels	249 323	6 800	256 123
- Frais de dépôts de brevet	160 123	10 395	170 518
- Ecart d'acquisition	0	553 644	553 644
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>5 103 852</u></b>	<b><u>1 128 425</u></b>	<b><u>6 232 277</u></b>

– **Méthodes et calculs des Amortissements**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- |                          |           |                          |           |
|--------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| - Brevet                 | 5 ans     | - Logiciels              | 1 à 3 ans |
| - Coûts de développement | 3 à 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans     |

Au 30/06/22, le montant brut des Amortissements est de 1.523.213 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 30/06/22
- Frais de Publicité	0		0
- Frais de Recherche & Développement	1 161 784		1 161 784
- Logiciels	223 302	11 397	234 698
- Frais de dépôts de brevet	118 077	8 654	126 731
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 503 163</u></b>	<b><u>20 051</u></b>	<b><u>1 523 213</u></b>

**4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

– **Méthode d'évaluation**

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Lors de leur entrée dans le patrimoine de la société les immobilisations corporelles produites et celles générées en interne sont évaluées à leur coût de production, composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 30/06/2022, les montant brut des immobilisations corporelles est de 18.597.573 € décomposé comme suit :

**4-a) Installations techniques, matériels et équipements industriels**

Au 30/06/2022, le montant brut est de 15.044.055 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Augm / Dim</u>	<u>Montant Brut 30/06/2022</u>
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		<b>11 845 242</b>
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		<b>2 827 432</b>
- Matériels & Equipements	348 754	22 626	<b>371 380</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>15 021 428</u></b>	<b><u>22 626</u></b>	<b><u>15 044 054</u></b>

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dolfines SA en 2007.

Cet appareil est de la classe des Rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft).

L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 5.

**4-b) Autres immobilisations corporelles**

Au 30/06/2022, le montant brut est de 597.711 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Augm / Dim</u>	<u>Montant Brut 30/06/2022</u>
- Install., Aménagements, Agencements	24 775		<b>24 775</b>
- Matériel de Transport	176 128	2 865	<b>178 993</b>
- Matériel Bureau & Informatique	231 546	<16 933>	<b>214 613</b>
- Mobilier	179 329		<b>179 329</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>611 779</u></b>	<b><u>&lt;14 068&gt;</u></b>	<b><u>597 711</u></b>

**4-c) Immobilisations en cours**

Au 30/06/2022, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Amort. Augm / Dim</u>	<u>Montant au 30/06/22</u>
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		<b>733 566</b>
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		<b>392 143</b>
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 095 820		<b>1 095 820</b>
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		<b>734 278</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 955 807</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>2 955 807</u></b>

**Informations sur l'appareil Sedlar 160 et Sedlar 250**

Au 30/06/22, la valeur brute et des éléments corporels (matériels acquis non mis en service) et incorporels en cours des Sedlar 160 et Sedlar 250 est de 2.955.807 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de ces deux appareils ont été comptabilisées sur les exercices précédents pour un montant de 2.955.807 €, ramenant sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable des appareils SEDLAR 160 et 250 sont données en paragraphe 5.

**– Méthodes et calculs des Amortissements**

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations corporelles, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 5 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	8 à 10 ans	- Mobiliers de bureau	3 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 30/06/2022, le montant brut des amortissements hors provisions exceptionnelles est de 2.322.572 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Amort. Augm / Dim</u>	<u>Montant au 30/06/2022</u>
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		<b>1 392 198</b>
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		<b>230 915</b>
- Matériels & Equipements	201 487	22 784	<b>224 271</b>
- Install., Aménagements, Agencements	14 918	1 123	<b>16 041</b>
- Matériel de Transport	123 230	8 513	<b>131 743</b>
- Matériel Bureau & Informatique	194 114	<16 055>	<b>178 059</b>
- Mobilier	146 116	3 228	<b>149 344</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 302 979</b>	<b>19 593</b>	<b>2 322 572</b>

**5) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250**

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014, 2016 et 2019 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice.

<b>IMMOS EN COURS</b>	<b>Montant Brut au 31/12/2018</b>	<b>Solde Provision au 31/12/2017</b>	<b>Valeur Nette au 30/06/2022</b>
<b>Sur le Sedlar 160</b>			
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €	0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €	0,00 €
<b>Sur le Sedlar 250</b>			
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €	0,00 €
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €	0,00 €

L'historique comptable est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation			
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	Valeur Nette au 30/06/22
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00 €
Elmts Incorporels	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 672 674,16 €</b>	<b>-1 623 113,75 €</b>	<b>-9 049 560,41 €</b>	<b>-2 900 000,00 €</b>	<b>-1 100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Au 30/06/2022, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut 31/12/18	Augment/ Diminution	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 30/06/22
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674		-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	0
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709			-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098			-1 830 098		0
<b>TOTAL</b>	<b>17 628 481</b>	<b>0</b>	<b>-1 623 113</b>	<b>-14 905 368</b>	<b>-1 100 000</b>	<b>0</b>

Au 30/06/2022 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.367 €

### **Informations sur l'appareil Sedlar 160**

L'appareil de forage Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée. Il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

Nous cherchons à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, mais la situation très ralentie du marché du forage depuis la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 ne facilite pas la recherche de client.

### **Informations sur l'appareil Sedlar 250**

La construction de cet appareil conçu par Dolfines SA a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil visant au développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow Oil n'a finalement pas été activé et la construction de l'appareil a été interrompue.

DOLFINES SA avait acquis des équipements périphériques neufs dédiés à cet appareil dont certains ont pu être cédés sur les exercices antérieurs.

## 6) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- FACTORIG SA
- ENERCOOP SCIC-SA

Ces entités sont exclues de la consolidation par intégration globale.

### **FEUMAG**

DOLFINES SA détient 30% du capital, les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.736 €. Au 30 juin 2022, la provision a été maintenue pour ce même montant.

### **FACTORIG SA**

FACTORIG, société anonyme au capital de 88.000 euros est détenue à hauteur de 100% par DOLFINES NEW ENERGIES SAS.

Le montant des titres de participation comptabilisés chez DOLFINES NEW ENERGIES est de 116.214,07 euros.

Au 31/12/2021, le montant des provisions des titres de participation s'élevait à 64.552,44 euros.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Une provision pour dépréciation de 10.875,47 €

Au 30/06/2022, le montant total des provisions comptabilisé pour la dépréciation des titres de participation de FACTORIG détenus par DOLFINES NEW ENERGIES SA s'élève à 75.427,91 €

### INFORMATION SUR COMPTE COURANT

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DOLFINES SA, FACTORIG SA et DOLFINES NEW ENERGIES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Le 10 avril 2018, FACTORIG SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DOLFINES SA sous forme d'avance la somme de 20.000 €.

Au cours de l'exercice 2021, un remboursement partiel du compte a été effectué d'un montant de 2.250 €.

Au 31/12/2021 le solde de l'avance en compte courant consentie par FACTORIG à la Société s'élevait à 18.465,51 €.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022, 2 remboursements de compte courant ont été effectués pour un montant de 15.500 €.

Ainsi, le solde de cette avance reçue au 30/06/22 s'élève à 2.965,51 €.

**ENERCOOP SCIC-SA**

8.2 FRANCE a une participation de 200 euros dans ENERCOOP, Société Coopérative d'intérêt Collectif à forme anonyme à capital variable de 18.500 €. Aucune provision n'a été comptabilisée.

**TITRES DE PARTICIPATION ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS**

Au 30/06/2022, le montant total des provisions pour dépréciation des titres des entités exclues de la consolidation par intégration globale s'élève à 1.883.164,75 €.

<b><u>LIBELLE</u></b>	<b>Montant Brut des Participations</b>	<b>Provisions au 31/12/2021</b>	<b>Valeur Nette 31/12/2021</b>	<b>Provision de la période</b>	<b>Total Provisions</b>	<b>Valeur Nette 30/06/22</b>
- FEUMAG	1 807 736	-1 807 736	0	0	-1 807 736	0
- FACTORIG SA	116 214	-64 552	51 662	-10 875	-75 428	40 786
- ENERCOOP	200	0	200	0	0	200
- AUTRES TITRES	866	0	866	0	0	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 925 016</b>	<b>-1 872 288</b>	<b>51 862</b>	<b>-10 875</b>	<b>-1 883 164</b>	<b>40 986</b>

**7) STOCK D'APPROVISIONNEMENT**
**▪ d'en-cours production de services**

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

**▪ Approvisionnement**

Néant.

**8) METHODE DE DEGAGEMENT DE MARGE SUR LES CHANTIERS DE FORAGE**

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaires à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaires à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaires total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 30/06/2022.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 30/06/2022, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 30/06/2022, aucun chantier n'est en cours.

## 9) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2021 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 190.947,70 €.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, il a été comptabilisé :

- Une provision pour dépréciation de 234.908,56 €

Au 30/06/2022, Le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 425.856,26 €

## 10) EMPRUNTS OBLIGATAIRES

### EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES SOUS FORME DE GREEN BOND

#### - Green Bonds 2021

La Société a réalisé un placement privé de 1,5 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- ❖ montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Ces mille cinq cents (1.500) obligations d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Sur l'exercice 2021, la société a procédé au remboursement de :

- 643.234 € en nominal
- 133.476 € d'intérêts de base

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, la société a procédé au remboursement de :

- 316.480 € en nominal
- 36.570 € d'intérêts de base

Au 30/06/2022, le solde du capital restant dû s'élevait à 540.286 €, les intérêts de base versés à 170.046 €.

#### - Green Bonds 2022

En janvier 2022, la Société a réalisé un placement privé de 2 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration en septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

Cette émission d'OC Vertes est assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte de fiducie dont le montant s'élève à 9.414,08 euros comptabilisés en Immobilisations financières.

Au 30 juin 2022, mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bond » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

- ❖ montant du placement : 1.620.000 Euros, soit 1.620 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, la société a procédé au remboursement de :

- 196.954 € en nominal
- 49.720 € d'intérêts de base

Au 30/06/2022, le solde du capital restant dû s'élevait à 1.423.046 €, les intérêts de base versés à 49.720 €.

#### **EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS AVEC BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (OCABSA)**

Dans le cadre du contrat du 15 juin 2021 modifié par avenant du 8 avril 2022 signés avec la société NEGMA GROUP LTD,

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, la Société a procédé à trois demandes de tirages pour un total de 2.635.000 euros, dont 2.035.000 € correspondants à la commission d'engagement du contrat signé avec NEGMA. Ces frais d'émission ont été comptabilisés en charges financières sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Les demandes de tirage ont été honorées par NEGMA GROUP, ce qui correspond à l'émission par la Société de 1.054 obligations convertibles en actions et 4.544.344 bons de souscription d'actions.

Au 30 juin 2022, aucune conversion des obligations souscrites par NEGMA GROUP n'a été effectuée.

#### **11) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Au 31/12/2021 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 3.335,51 €

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 3.335,51 €
- une augmentation de 6.338,30 €

Au 30/06/2022, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 6.338,30 € décomposé comme suit :

- perte de change constatée pour 6.338,30 €

#### **12) OPERATIONS EN DEVISES**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.



La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 6.338,30 € au 30 juin 2022.

### **13) OPERATIONS A LONG TERME**

Néant.

### **14) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

#### ▪ **CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Ce poste s'élève à 134.064,04 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure 30 juin 2022.

#### ▪ **PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 30 juin 2022.

Au 30/06/2022, le montant des produits constatés d'avance en compte s'élève à 16.437,31€.

### **15) ACOMPTES VERSES**

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 16.142,18 € au 30 juin 2022 correspond à des avances diverses sur commandes.

### **16) RESULTAT FINANCIER**

Au 30/06/2022, le total des charges financières s'élève à 2.292.178,69 Euros, ventilées ainsi :

➤ Dotations aux amortissements & provisions	10.875,47 €
➤ Intérêts et charges assimilées	2.281.303,22 €

*Il est précisé que dans le poste « intérêts et charges assimilées » est comprise la somme de 2.035.000 € correspondante à la commission d'engagement du contrat signé avec NEGMA.*

Au 30/06/2022, le total des produits financiers s'élève à 4.632,00 Euros, ventilés ainsi :

➤ Revenus de titres de participation	0,00 €
➤ Intérêts et produits assimilés	4.632,00 €
➤ Produits nets sur cession de VMP	0,00 €

Le résultat financier au 30 juin 2022 est une perte de 2.287.546,69 €

**17) RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Au 30/06/2022, le total des charges exceptionnelles s'élève à 10.794,60 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	40,53 €
➤ sur des opérations en capital	10.754,07 €
➤ sur des dotations de provisions	0,00 €

Au 30/06/2022, le total des produits exceptionnels s'élève à 5.400,00 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	5.400,00 €
➤ sur des opérations en capital	0,00 €
➤ Reprise de provision risques & charges	0,00 €

Le résultat exceptionnel au 30 juin 2022 est une perte de 5.394,60 €

**18) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES :**

Les honoraires comptabilisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 16.105,75 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

**19) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES****1) Succursale à ABU-DHABI :**

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 30 juin 2022, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

**2) Succursale en TUNISIE :**

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à LA SOUKRA en TUNISIE en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 30 juin 22, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en TUNISIE, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

**20) SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

En juin 2021, dans le cadre du projet INEMAR développé par 8.2 France, il a été sollicité auprès de la région Occitanie une subvention.

Ce projet vise à développer un drone et un ROV innovants, destinés à inspecter respectivement le rotor et les éléments immergés d'une éolienne offshore flottante.

Le drone devra être complètement autonome sur une cible mouvante et tenir des vents supérieurs aux standards de vol.

Le ROV (engin motorisé d'inspection sous-marine) devra être capable de couvrir avec une qualité d'image exploitable, tous les éléments structurels et autres équipements vitaux à différentes profondeurs.

8.2 France a la charge de la rédaction des cahiers des charges des 2 robots et pourra opérer les premiers essais des prototypes développés par ses partenaires tous basés en Occitanie.

Grâce à ce projet, 8.2 France espère prendre des parts de marché sur les inspections automatisées de pales sur l'éolien offshore mais aussi onshore et pourrait se lancer dans les inspections sous-marines d'éoliennes offshore, activité qui n'a jamais été explorée auparavant.

Pour développer ce projet, la région Occitanie a alloué une subvention READYNOV d'un montant de 180.942 euros.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, une avance a été perçue d'un montant de 54.282,60 euros. Le versement du solde est prévu au cours de l'exercice.

## **21) AVANCES CONDITIONNEES**

### - ADEME

En octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Ce contrat s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019. L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant s'élève à un total de 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2<sup>e</sup> semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 30/06/2022, le montant total de l'avance conditionnée reçu de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

### - BPIfrance

DOLFINES GROUP a obtenu de Bpifrance une assurance prospection visant à son développement en Italie, en Espagne et aux Emirats Arabes Unis. L'objectif est l'ouverture d'un bureau dans chaque pays visé.

Le processus a été mis en place pour l'Espagne au premier trimestre avec l'embauche d'un business développeur sénior.

La cooptation d'un VIE s'est faite lors du premier semestre avec une date de début d'activité en septembre 2022.

Au 30/06/2022, le montant total de l'avance conditionnée reçu par Bpifrance s'élève à 113 787 €.

**22) EFFECTIF AU 30 JUIN 2022**

L'effectif du Groupe au 30 juin 2022 est de 62 Salariés

- 51 Siège
- 11 Expatriés

**23) RETRAITE**

Le groupe ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière. Au 30/06/2022, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 241 K€.

**24) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2022**

- Le 19 juillet 2022, les Actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont :
  - ❖ Aux termes de la 1ère résolution :
    - Décidé d'apurer partiellement le compte « Report à Nouveau », à savoir 3.123.961,21 euros par :
      - imputation sur le poste « Réserve Légale », à concurrence de 338.426,35 euros, lequel est ainsi ramené à 19.146 euros
      - imputation sur le poste de « Primes d'émission », à concurrence de 2.785.534.86 euros, lequel est ainsi ramené à 1.223.327,95 euros.
    - Constaté que le montant du Report à Nouveau débiteur est ainsi ramené à (9.381.318,52) euros, à l'issue de ces imputations.
  - ❖ Aux termes de la 2ème résolution :
    - Décidé d'apurer le Report à Nouveau débiteur en procédant à une réduction de capital social de 9.381.318,52 euros par réduction de la valeur nominal de l'action de 0,49 euro, pour la porter de 0,50 euro à 0,01 euro.
    - Constaté qu'à l'issue de la réduction de capital de 9.381.318,52 euros :
      - le compte de Report à Nouveau est ramené à zéro euro ;
      - le capital social est de 191.455,48 euros divisé en 19.145.548 actions de 0,01 euro ;
      - les capitaux propres de la Société seront supérieurs au capital social et s'élèvent à 1.434.118 euros.
  - ❖ Aux termes de la 3ème résolution :
    - Décidé de modifier l'article 6 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

**« ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL**

*Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq euros et quarante-huit centimes (191.455,48€). Il est divisé en dix-neuf millions cent quarante-cinq mille cinq-cent-quarante-huit (19.145.548) actions de un (1) centime d'euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrite et libérées. »*

- Le 27 juillet 2022, Le Conseil d'Administration usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par la quatrième résolution de l'assemblée générale mixte du 19 juillet 2022, a constaté en conséquence de ce qui précède que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués.
- Le Conseil d'administration pour permettre à la Société de respecter les obligations qui lui incombent au titre du contrat du 15 juin 2021 signé avec NEGMA GROUP modifié par avenant du 8 avril 2022, s'agissant des demandes de conversion d'obligations convertibles et, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, a :
  - Décidé de déléguer au Président Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué, agissant séparément, tous pouvoirs à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence d'une demande de conversion d'obligations convertibles, de fixer les montants à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites, de déterminer la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la Société.
  - Décidé de déléguer au Président Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué, agissant séparément, dans le cadre de la mise en œuvre de la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, tous pouvoirs aux fins de :
    - Déterminer dans les conditions légales les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme au capital des valeurs mobilières ;
    - Suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois (3) mois ;
    - Procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
    - Assurer ultérieurement la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société émises en application de la présente délégation et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles applicables ;
    - Prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des valeurs mobilières ainsi émises à la cote du marché Euronext Growth à Paris et de tout autre marché sur lequel les actions de la Société seraient alors cotées.
- Le 24 août 2022, dans le cadre du contrat signé avec NEGMA GROUP la Société a procédé à la souscription de la tranche 4, pour une somme de 2.000.000 €, soit 800 obligations. Cette souscription a fait l'objet de 3 versements :
  - Le 24/08/22 : Tranche 4-A pour 200 OC, soit un montant de 500.000 euros
  - Le 08/09/22 : Tranche 4-B pour 400 OC, soit un montant de 1.000.000 euros
  - Le 27/09/22 : Tranche 4-C pour 200 OC, soit un montant de 500.000 euros
- NEGMA GROUP a notifié à la Société des demandes de conversion entre le 27 juillet et le 29 septembre 2022.

Le Président Directeur Général, usant de la délégation qui lui avait été donnée par le Conseil d'administration, a procédé à plusieurs émissions d'actions, en a constaté la réalisation et a procédé à la modification de l'article 6 des statuts de la Société aux dates suivantes :

- Le 27 juillet 2022 : augmentation de capital de 32.857,14 euros par l'émission de 3.285.714 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 224.312,62 euros, divisé en 22.431.262 actions.
- Le 11 août 2022 : augmentation de capital de 75.000 euros par l'émission de 7.500.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 299.312,62 euros, divisé en 29.931.262 actions.
- Le 23 août 2022 : augmentation de capital de 25.000,00 euros par l'émission de 2.500.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 324.312,62 euros, divisé en 32.431.262 actions.
- Le 26 août 2022 : augmentation de capital de 20.000,00 euros par l'émission de 2.000.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 344.312,62 euros, divisé en 34.431.262 actions.
- Le 29 août 2022 : augmentation de capital de 100.000,00 euros par l'émission de 10.000.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 444.312,62 euros, divisé en 44.431.262 actions.
- Le 31 août 2022 : augmentation de capital de 100.000,00 euros par l'émission de 10.000.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 544.312,62 euros, divisé en 54.431.262 actions.
- Le 5 septembre 2022 : augmentation de capital de 80.000, 00 euros par l'émission de 8.000.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 624.312,62 euros, divisé en 62.431.262 actions.
- Le 13 septembre 2022 : augmentation de capital de 100.000,00 euros par l'émission de 10.000.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 724.312,62 euros, divisé en 72.431.262 actions.
- Le 14 septembre 2022 : augmentation de capital de 75.000,00 euros par l'émission de 7.500.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 799.312,62 euros, divisé en 79.931.262 actions.
- Le 16 septembre 2022 : augmentation de capital de 100.000,00 euros par l'émission de 10.000.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 899.312,62 euros, divisé en 89.931.262 actions.
- Le 20 septembre 2022 : augmentation de capital de 50.000,00 euros par l'émission de 5.000.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 949.312,62 euros, divisé en 94.931.262 actions.
- Le 21 septembre 2022 : augmentation de capital de 50.000,00 euros par l'émission de 5.000.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 999.312,62 euros, divisé en 99.931.262 actions.
- Le 22 septembre 2022 : augmentation de capital de 126.250,00 euros par l'émission de 12.625.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 1.125.562,62 euros, divisé en 112.556.262 actions.
- Le 28 septembre 2022 : augmentation de capital de 62.500,00 euros par l'émission de 6.250.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 1.188.062,62 euros, divisé en 118.806.262 actions.
- Le 29 septembre 2022 : augmentation de capital de 62.500,00 euros par l'émission de 6.250.000 actions nouvelles, portant le capital à la somme de 1.250.562,62 euros, divisé en 125.056.262 actions.

Au 29 septembre 2022, les 1.854 OCABSA souscrites par la Société ont toutes été converties par NEGMA GROUP.

Sur cette période il a été émis 105.910.714 actions d'une valeur nominale de 0,01 €, soit une augmentation de 1.059.107,14 euros, générant la comptabilisation d'un montant de 3.575.892,86 euros dans le compte « Prime de conversion d'obligations en actions ».

- Le 8 septembre 2022, le Conseil d'administration a :
- Pris note, qu'après avoir obtenu un Assurance Prospection par BPIFrance, la Société a concrétisé l'ouverture d'une filiale en Espagne,
  - approuvé l'ouverture de la filiale :
    - dénommée : **8.2 MADRID DOLFINES Slu**
    - Capital libéré : 3.000 euros (100 actions d'une valeur nominale de 30,00 € chacune)
    - Actionnaire unique: DOLFINES SA
    - Siège social : Paseo de la Castellana 137, 4<sup>a</sup> planta, 28046 Madrid – Espagne
    - Objet social : Conseil et services techniques dans le secteur des énergies renouvelables.
    - NIF : B10799310

## **25) AUTRES INFORMATIONS**

- Le 12 décembre 2021, une convention de gestion a été signée par DOLFINES SA et sa filiale DIETSWELL DO BRASIL. Cette convention conclue pour une durée indéterminée a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

DOLFINES SA s'engage à assister et conseiller DIETSWELL DO BRASIL en matière d'élaboration, d'organisation et d'exécution des prestations suivantes :

- ✓ Politique Ressources Humaines ;
  - ✓ Politique Comptable et de gestion de Trésorerie ;
  - ✓ Politique Informatique ;
  - ✓ Politique Technique et HSE.
- Le 24 mars 2022, une convention de trésorerie a été signée par DOLFINES SA et 8.2 France unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention conclue pour une durée indéterminée a pris effet à la date de sa signature, elle a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :
- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
  - ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Les avances réciproques seront rémunérées au taux légal en vigueur à la clôture. Les intérêts ainsi stipulés seront calculés en fonction du nombre exact de jours de la période écoulée, sur la base d'une année de 360 jours. La société centralisatrice (Dolfines SA) et la société filiale (8.2 France) émettront un décompte d'intérêts relatif aux mouvements comptables enregistrés sur leurs comptes respectifs.

La Société centralisatrice ne recevra aucune rémunération pour l'exécution de la présente convention.

- Le 1er avril 2022, une convention d'intégration fiscale a été signée par DOLFINES SA et 8.2 France. Cette convention conclue pour une durée de cinq ans a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle a pour objet l'acceptation mutuelle du choix de l'option pour le régime de groupe auprès des services fiscaux.

Plus précisément, DOLFINES SA après accord de sa filiale 8.2 France, se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés, et de toutes impositions dues par le groupe formé par elle-même et 8.2 France SAS, filiale à 100%, en application des dispositions de l'article 223-A du Code Général des Impôts.

La durée d'application de cette option est de cinq ans à compter du 1er janvier 2022 date d'ouverture du premier exercice d'application.

Chaque entité a informé les services fiscaux dont elle dépend par lettre recommandée avec accusé de réception. 8.2 France A confirmé son accord en qualité de société intégrée auprès du SIE de DOLFINES SA.

➤ Le 26 avril 2022 deux conventions de gestion ont été signées :

- L'une entre DOLFINES SA et 8.2 France ;
- L'autre entre 8.2 France et DOLFINES SA ;

Ces deux conventions conclues pour une durée indéterminée ont pris effet au 1er janvier 2022.

DOLFINES SA et 8.2 France s'engagent mutuellement à s'assister et se conseiller en matière d'élaboration, d'organisation et d'exécution des prestations suivantes :

- ✓ Politique Ressources Humaines ;
- ✓ Politique Comptable et de gestion de Trésorerie ;
- ✓ Politique Informatique ;
- ✓ Politique Technique et HSE.

## 26) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 30 Juin 2022 :

### 30-juin-22

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
28-juin-22	SOUSSION	10-mai-25	ADNOC DRILLING	34 659 €
29-mars-21	SOUSSION	5-mai-23	MELLITAH	76 052 €
24-nov.-20	SOUSSION	6-janv.-22	URJA BHARAT PTE LTD	2 311 €
30-sept.-19	SOUSSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015 €
30-août-19	SOUSSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	20 894 €
2-janv.-18	SOUSSION	31-déc.-22	ENAGAS	30 000 €
20-nov.-17	SOUSSION		GROUPEMENT REGGANE	255 288 €
				<b>419 204 €</b>

## 27) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL DE DOLFINES SA

Au 30 juin 2022, la composition du capital s'établit comme suit :

1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	19 145 548	0,50 euro
2. Actions émises pendant la période	-	
3. Actions annulées	-	
<b>Actions composant le capital social au 30 juin 2022</b>	<b>19 145 548</b>	<b>0,50 €</b>



**28) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Ecart de conversion	TOTAL
Situation Nette au 31/12/2021	9 572 774	4 008 863	-10 806 746	-1 711 429	342	1 063 804
Variation de capital de l'entreprise consolidante						
Affectation des réserves			-1 711 429	1 711 429		
Résultat				-2 993 507		-2 993 507
Variation des écarts de conversion					-20 330	-20 330
Autres Variations			86 353			86 353
<b>Situation Nette au 30/06/2022</b>	<b>9 572 774</b>	<b>4 008 863</b>	<b>-12 431 822</b>	<b>-2 993 507</b>	<b>-19 988</b>	<b>-1 863 680</b>

**29) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES :**

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS – 1<sup>er</sup> semestre 2022

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
<b>Filiales (plus de 50%)</b>												
FACTORIG SA	88 000 €	40 786 €	100%	116 214 €	40 786 €	0 €	Néant	-10 875 €	53 096 €	0 €	Néant	0
<b>Participations (entre 10 et 50%)</b>												
<b>Autres participations</b>												
A) Françaises												
Néant												
B) Etrangères												
FEUMAG (capital en USD)	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0

## ETATS FINANCIERS

# Annexe



# Index

<b>Annexe.....</b>	<b>1</b>
Etat des échéances des créances et des dettes.....	2
Charges à payer.....	3
Produits à recevoir.....	4
Charges et produits constatés d'avance.....	5
Rémunération globale et par catégorie des dirigeants.....	6



# État des Échéances des Créances et Dettes

DOLFINES GROUP

Période du 01/01/22 au 30/06/22  
Edition du 25/10/22  
Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	126 180		126 180
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	<b>126 180</b>		<b>126 180</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux	425 456		425 456
Autres créances clients	2 409 873	2 409 873	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	521 769	521 769	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	131 786	131 786	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	126 659	126 659	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>3 615 544</b>	<b>3 190 088</b>	<b>425 456</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	134 064	134 064	

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 875 788</b>	<b>3 324 152</b>	<b>551 636</b>
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	4 598 331	3 975 256	623 075	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	426 142	137 560	288 582	
Emprunts et dettes financières divers	1 417 474	322 054	1 095 419	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 133 214	1 133 214		
Personnel et comptes rattachés	303 906	303 906		
Sécurité sociale et autres organismes	391 410	391 410		
Impôts sur les bénéfices	139 683	139 683		
Taxe sur la valeur ajoutée	183 243	183 243		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 603	23 603		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 406	3 406		
Autres dettes	39 217	39 217		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	16 437	16 437		

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 676 067</b>	<b>6 668 991</b>	<b>2 007 076</b>
----------------------	------------------	------------------	------------------

# Charges à Payer

DOLFINES GROUP

Période du 01/01/22 au 30/06/22  
Edition du 25/10/22  
Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	468 934
Dettes fiscales et sociales	380 668
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	1 600
<b>TOTAL</b>	<b>851 203</b>

# Produits à Recevoir

DOLFINES GROUP

Période du 01/01/22 au 30/06/22  
Edition du 25/10/22  
Devise d'édition

<b>MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
<b>Immobilisations financières</b> Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières  <b>Créances</b> Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances  <b>Valeurs Mobilières de Placement</b>  <b>Disponibilités</b>	117 262
<b>TOTAL</b>	<b>117 263</b>



# Charges et Produits Constatés d'Avance

DOLFINES GROUP

Période du 01/01/22 au 30/06/22  
Edition du 25/10/22  
Devise d'édition

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	134 064	16 437
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>134 064</b>	<b>16 437</b>

# Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants

DOLFINES GROUP

Période du 01/01/22 au 30/06/22  
Edition du 25/10/22  
Devise d'édition

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	
Des organes de direction et de surveillance	
	<b>TOTAL</b>

Cette annexe est non renseignée, car cela reviendrait à fournir des informations nominatives (Décret n°94-663 du 2 août 1994)